Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

ARRETÉ

PORTANT OUVERTURE POUR L'ANNÉE 2017 DES SESSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON, VIENNE ET LOIRE

N/Réf. : NP/CM/17-48

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu la délibération du 14 décembre 2016 de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire relative à la titularisation d'agents contractuels.

Vu la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

ARRETE,

Article 1er :

Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives est constituée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, pour la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

Article 2 :

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire fixe à un le nombre d'emplois ouvert au grade d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives par voie de sélection professionnelle.

Article 3 :

Le dossier de candidature est fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire à la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale procède, dans les conditions prévues à l'article 18 de la loi du 12 mars 2012 susvisée, à l'examen de la recevabilité des dossiers des candidats qui se présentent à la sélection professionnelle concernée. L'autorité territoriale doit, notamment, certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Il appartient à la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour faire acte de candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives est fixée au 24 février 2017.

Article 4 :

Cette commission est composée de :

- **Monsieur Michel GILLOT**, 3ème Vice-président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en qualité de Président de la Commission,
- **Madame Nathalie PÉRON**, Directeur territorial, Directrice du Centre de Gestion d'Indre et Loire en qualité de personnalité qualifiée,
- **Monsieur William GENEVE,** Directeur territorial, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire en qualité de fonctionnaire de catégorie A.

Article 5 :

Elle se réunira au cours de la session prévue le :

Mardi 14 mars 2017
de 10h30 à 11h30

au Centre de Gestion d'Indre et Loire
25 rue du Rempart
37000 TOURS

Article 6 :

À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade du cadre d'emplois d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire procède à l'affichage de cette liste transmise par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe.

Article 7:

La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Article 8 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Tours, le 11 janvier 2017

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente

Mme Catherine CÔME

Publié le :

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente

Mme Catherine CÔME

Bienvenue Sophie BRETHENOUX RT / CDG D'INDRE ET LOIRE

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte :

Arrêté portant ouverture l'année 2017 des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives pour la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire

Date de transmission de l'acte : 12/01/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 12/01/2017

Numéro de l'acte : CONC17-48 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20170112-CONC17-48-AI

Date de décision : 12/01/2017

Acte transmis par : Sophie BRETHENOUX

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.3. Autres domaines de competences des regions